

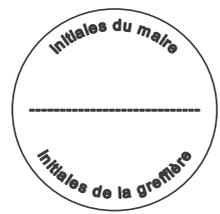


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-300

CLASSES D'USAGES					
USAGES PERMIS	H : HABITATION				
	H-1 : Habitation unifamiliale				
	H-2 : Habitation bifamiliale				
	H-3 : Habitation trifamiliale				
	H-4 : Habitation multifamiliale				
	H-5 : Maison mobile				
	H-6 : Parc de maisons mobiles				
	V : VILLÉGIATURE				
	V-1 : Habitation unifamiliale				
	V-2 : Habitation bifamiliale				
	C : COMMERCE				
	C-1 : Commerce de détail et de services	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux				
	C-3 : Commerce artériel léger			●	
	C-4 : Commerce artériel lourd				
	C-5 : Commerce pétrolier				
	C-6 : Commerce de récréation		●		
	C-7 : Commerce de restauration			●	
	C-8 : Commerce d'hébergement	●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille				
	I : INDUSTRIE				
	I-1 : Industrie légère				
	I-2 : Industrie moyenne				
	I-3 : Industrie lourde				
	I-4 : Extraction				
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
	P-1 : Communautaire de voisinage				
	P-2 : Communautaire d'envergure				
	P-3 : Communautaire récréatif				
	P-4 : Terrain de stationnement				
	P-5 : Utilité publique légère				
	P-6 : Utilité publique moyenne				
	P-7 : Utilité publique lourde				
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE				
	A-1 : Agriculture et pisciculture				
	A-2 : Fermette				
	A-3 : Élevage				
	A-4 : Foresterie et sylviculture				
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques				
	CO : CONSERVATION				
	CO-1 : Conservation				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(7)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1) (6)	(2)	(3)	
	USAGES COMPLÉMENTAIRES				
	NORMES SPÉCIFIQUES				
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT				
	Isolée	●	●	●	●
	Jumelée				
	Contiguë				
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT				
	Largeur minimale (m)	7	7	7	7
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-	65 /-	65 /-
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
	Hauteur minimale/maximale (m)				
	RAPPORTS				
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)				
	Logements/terrain maximal (logements/ha)				
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30	30	30
	MARGES				
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -	15 / -	15 / -	15 / -
Latérale minimale (m)	5	5	5	5	
Latérales totales minimales (m)	10	10	10	10	
Arrière minimale (m)	10	10	10	10	
LOTISSEMENT					
TERRAIN					
Largeur minimale (m)	30	30	30	30	
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45	45	
Superficie minimale (m ²)	1 500	1 500	1 500	1 500	
DIVERS					
Espace naturel (%)					
PIIA	●	●	●	●	
PAE					
Usages conditionnels					
Corridors de signature	●	●	●	●	
Projet intégré	●	●	●	●	
Dispositions particulières applicables à certaines zones					
Notes spéciales	(4) (5)	(4) (5)	(4) (5)	(4) (5) (8)	

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis.	102-52	2019-04-19
	102-70-1	2023-03-17
(suite page suivante)		



NOTES (SUITE)

- (2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement, les usages du sous-groupe d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf le sentier récréatif) et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin.
- (3) Restaurant saisonnier
- (4) Toute ligne électrique doit être située à l'arrière de la bande boisée exigée sauf dans le cas où la ligne électrique traverse la montée Ryan d'un côté à l'autre.
- (5) Centre commercial de type artériel autorisé.
- (6) Hébergement léger, hébergement routier
- (7) Un seul atelier spécialisé en travaux et nettoyage après sinistre dans la zone, sans entreposage extérieur
- (8) La renaturalisation prévue aux articles 1808 et suivants s'applique également lors d'un changement d'usage et les arbres exigés doivent être des conifères. Une zone tampon de 3 mètres doit également être aménagée, selon les mêmes normes que pour la section de la montée Ryan de ce secteur, en bordure du chemin Napoléon. Ces bandes tampon doivent posséder un minimum de 2 conifères par 6 mètres linéaire de largeur de terrain.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-300-1

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale							
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale	●						
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services							
	C-2 : Services professionnels et bureaux							
	C-3 : Commerce artériel léger							
	C-4 : Commerce artériel lourd							
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation							
	C-7 : Commerce de restauration							
	C-8 : Commerce d'hébergement							
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage							
	P-2 : Communautaire d'envergure							
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)		7						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -						
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 3						
Hauteur minimale/maximale (m)								
RAPPORTS								
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
Logements/terrain maximal (logements/ha)								
Bâti/terrain maximal (%)		30						
MARGES								
Avant minimale/maximale (m)		15 / -						
Latérale minimale (m)		5						
Latérales totales minimales (m)		10						
Arrière minimale (m)		10						
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)	30							
Profondeur moyenne minimale (m)	45							
Superficie minimale (m ²)	1 500							
DIVERS								
Espace naturel (%)								
PIIA	●							
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature	●							
Projet intégré	●							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	●							
Notes spéciales	(1)							
NOTES							Amendements	
(1) Projet intégré obligatoire							N° régl.	
							Date	
							102-63	
							2021-08-20	

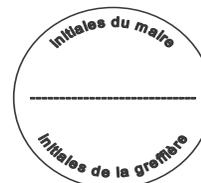


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-301

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier		●				
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration	●					
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●			
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7	7,5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 /-	65 /-				
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 1	1 / 1				
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		30	30				
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		15 / -	15 / -				
Latérale minimale (m)		5	5				
Latérales totales minimales (m)		10	10				
Arrière minimale (m)		10	10				
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	50	50					
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45					
Superficie minimale (m ²)	3000	3000					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●	●					
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●					
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(4)	(3) (4)					

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Dépanneur, tabagie		
(2) Restaurant saisonnier		
(3) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé.		
(4) Toute ligne électrique doit être située à l'arrière de la bande boisée exigée sauf dans le cas où la ligne électrique traverse la montée Ryan d'un côté à l'autre.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-302

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	•				
	C-4 : Commerce artériel lourd		•			
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation		•			
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère			•		
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure	•				
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne	•					
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)	(2)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	67 / -	67 / -	67 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50	50		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
	Latérale minimale (m)	5	5	5		
	Latérales totales minimales (m)	10	10	10		
	Arrière minimale (m)	10	10	10		
	LOTISSEMENT					
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	25	25	25			
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45			
Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•			
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•			
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Administration municipale ou gouvernementale	(2013)-102-27	2013-07-19
(2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages de sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » et « commerce de récréation intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin		
(3) Aéroport, antennes de transmission des télécommunications		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-303

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale			●			
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services			●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger			●			
	C-4 : Commerce artériel lourd			●			
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation			●			
	C-7 : Commerce de restauration			●			
C-8 : Commerce d'hébergement							
C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
I : INDUSTRIE							
I-1 : Industrie légère							
I-2 : Industrie moyenne							
I-3 : Industrie lourde							
I-4 : Extraction							
P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P-1 : Communautaire de voisinage							
P-2 : Communautaire d'envergure							
P-3 : Communautaire récréatif							
P-4 : Terrain de stationnement							
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)(3)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée		●	●			
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)		7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2	1 / 2			
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bât/terrain maximal (%)		25	25			
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)		10 / -	10 / -			
	Latérale minimale (m)		3	3			
	Latérales totales minimales (m)		6	6			
	Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		30	30				
Profondeur moyenne minimale (m)		50	50				
Superficie minimale (m ²)		1 500	1000				
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA		●	●				
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature		●	●				
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Dépanneur, tabagie		(2020)-102-5	2020-08-21
(2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf le sentier récréatif) et « extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin			
(suite page suivante)			



NOTES (SUITE)

- (3) Vente et location de véhicules roulants, de bateaux, de maisons mobiles, de maisons préfabriquées, de véhicules récréatifs, de camions, de machinerie, vente et location d'automobiles, de camionnettes et de véhicules légers domestiques en état de fonctionner, atelier d'installation et de réparation d'amortisseurs, silencieux, transmissions, vente de matériaux de construction et grossiste



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-304

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd	●					
	C-5 : Commerce pétrolier	●					
	C-6 : Commerce de récréation	●					
	C-7 : Commerce de restauration	●					
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(5)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(3)(4)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●				
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -					
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2					
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		25					
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		10 / -					
Latérale minimale (m)		3					
Latérales totales minimales (m)		6					
Arrière minimale (m)		7.5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	30						
Profondeur moyenne minimale (m)	50						
Superficie minimale (m ²)	1 500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(2)						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis.	102-52	2019-04-19
	102-66	2022-08-19
(2) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé.		

(suite page suivante)



NOTES (SUITE)

- (3) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages du sous-groupe d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif), du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin
- (4) Restaurant saisonnier
- (5) Entrepôts et mini-entrepôts, atelier spécialisé d'ébéniste, entrepreneur général



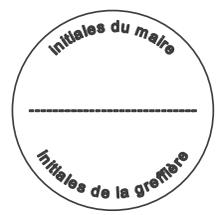
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-305

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•				
	C-7 : Commerce de restauration		•			
	C-8 : Commerce d'hébergement			•		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(2)	(3)			
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12	12	12		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -	200 / -	200 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25		
	MARGES					
Avant minimale/maximale (m)	10 / -	10 / -	10 / -			
Latérale minimale (m)	4,5	4,5	4,5			
Latérales totales minimales (m)	9	9	9			
Arrière minimale (m)	10	10	10			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	25	25	25			
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45			
Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIA	•	•	•			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•			
Projet intégré	•	•	•			
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•			
Notes spéciales	(4)	(4)	(4)			

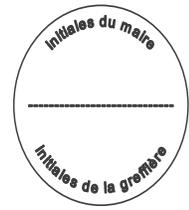
NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique et les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif) et « récréation intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage, centre de ski alpin		
(2) Restaurant saisonnier		

(suite page suivante)



NOTES (SUITE)

- (3) Hébergement léger, maison de pension de 3 à 19 chambres, maison de pension de 20 chambres et plus, complexe hôtelier, hébergement routier
- (4) Centre commercial de type artériel autorisé



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-306

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	•	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement		•				
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)					
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•	•			
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7	7			
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5				
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)			5				
Logements/terrain maximal (logements/ha)		5					
Bâti/terrain maximal (%)		12	12				
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		15 / -	15 / -				
Latérale minimale (m)		5	3				
Latérales totales minimales (m)		10	6				
Arrière minimale (m)		7.5	7.5				
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		50	50				
Profondeur moyenne minimale (m)		40	40				
Superficie minimale (m ²)	2 000	2 000					
DIVERS							
Espace naturel (%)	50	50					
PIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•					
Projet intégré	•	•					
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Gîte du passant		102-65-1	2022-03-18
(2) Auberge d'un maximum de 12 chambres			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-307

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	7				
	Bâti/terrain maximal (%)	15				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
Latérale minimale (m)	3					
Latérales totales minimales (m)	6					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	25					
Profondeur moyenne minimale (m)						
Superficie minimale (m ²)	1 500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré	●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-308

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	•			•	
	C-4 : Commerce artériel lourd		•			
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure			•		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne			•			
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)			
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -	200 / -	200 / -	100 / -	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25	25	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -	11 / -	11 / -	11 / -	
Latérale minimale (m)	3	3	3	3		
Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6		
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5		
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	50	50	50	50		
Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	60	60		
Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500	1500		
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•	•		
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•	•		
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales				(3)		
NOTES						
(1) Aéroport, antenne de transmission des télécommunications, transbordement ou récupération de déchets, dépôt de matériaux secs et dépôt de carburant					Amendements	
					N° régl.	Date
					102-60	2020-12-18
(2) Services professionnels et bureau d'entrepreneur général.						
(3) Un seul bâtiment dans cette zone peut abriter cet usage.						



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-309

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●					
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd		●				
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation		●				
	C-7 : Commerce de restauration			●			
	C-8 : Commerce d'hébergement				●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(5)	(2) (6)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)		(3)	(4)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES		(7)				
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●	●	●	
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Largeur minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		150 / -	150 / -	150 / -	150 / -		
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		40	40	40	40		
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		
Latérale minimale (m)		3	3	3	3		
Latérales totales minimales (m)		6	6	6	6		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5		
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	25	25	25	25			
Profondeur moyenne minimale (m)	30	30	30	30			
Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500	1500			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIA	●	●	●	●			
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●	●	●			
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones		●					
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
(1) Épicerie, magasin de spiritueux, pharmacie, prêteur sur gages, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, magasin de vins et spiritueux, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis.		N° régl.	Date
		102-21	2012-04-20
		102-40	2016-08-19
(2) Vente de maisons préfabriquées, un seul entrepreneur général dans la zone, entreposage intérieur de véhicule moteur sans entreposage extérieur.		102-52	2019-04-19
		102-54	2019-12-20
		102-60	2020-12-18

(suite page suivante)

Suite page suivante...



NOTES (SUITE)

- (3) Restaurant saisonnier
- (4) Résidence de tourisme et hébergement routier
- (5) Bureau de location
- (6) Location d'embarcations nautiques non motorisées
- (7) La vente d'automobiles est autorisée qu'à titre d'usage complémentaire à l'entreposage intérieur de véhicule moteur, conditionnellement à ce qu'il n'y aille pas d'atelier de mécanique. Aucun affichage n'est autorisé pour cet usage complémentaire.

Amendements	
102-65-1	2022-03-18
102-70-1	2023-03-17



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-310

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•				
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	20	20			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7 / -	7 / -			
Latérale minimale (m)	2	2				
Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5				
Arrière minimale (m)	6	6				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	7	7				
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45				
Superficie minimale (m ²)	2000	3000				
DIVERS						
Espace naturel (%)	60					
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Terrain de camping		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-311

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile		•			
	H-6 : Parc de maisons mobiles		•			
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée		•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 1			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)		20			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)		7 / -			
Latérale minimale (m)		2				
Latérales totales minimales (m)		4.5				
Arrière minimale (m)		6				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		40				
Profondeur moyenne minimale (m)		45				
Superficie minimale (m ²)		2 000				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales		(1)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Malgré toute disposition contraire, aucune coupe d'arbres n'est autorisée dans une bande d'une profondeur minimale de 10 mètres en bordure de l'emprise de la rue Labonté lorsqu'un bâtiment de type maison mobile est adjacent à cette rue, sous réserve de l'article intitulé « Abattage d'arbre et étêtage d'arbres » du chapitre 14 du règlement de zonage en vigueur.	102-4-2	2010-07-16



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-312

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	(1)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -				
	Latérale minimale (m)	2				
	Latérales totales minimales (m)	4,5				
	Arrière minimale (m)	7				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Gîte du passant			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : PI-313

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale			●		
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage			●		
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée		●	●		
	Jumelée		●			
	Contiguë		●			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)		7,5	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 /-	65 /-		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)		30	30		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)		6,5 / -	6,5 / -		
Latérale minimale (m)		2	2			
Latérales totales minimales (m)		4,5	4,5			
Arrière minimale (m)		7	7			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5	27,5			
Superficie minimale (m ²)		1 000	500			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré		●				
Dispositions particulières applicables à certaines zones		●	●			
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Maison de retraite		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-314

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	6,5 / -				
Latérale minimale (m)	2					
Latérales totales minimales (m)	4,5					
Arrière minimale (m)	7					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-315

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
Latérale minimale (m)	3					
Latérales totales minimales (m)	6					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-316

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	●				
	C-4 : Commerce artériel lourd	●				
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -				
Latérale minimale (m)	3					
Latérales totales minimales (m)	6					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	30					
Profondeur moyenne minimale (m)	60					
Superficie minimale (m ²)	1 500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-317

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	•				
	C-4 : Commerce artériel lourd	•				
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère		•			
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	150 / -	150 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	9 / -	9 / -			
	Latérale minimale (m)	2	3,5			
	Latérales totales minimales (m)	4	7			
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	20	20				
Profondeur moyenne minimale (m)	30	30				
Superficie minimale (m ²)	600	600				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•				
PAE						
Usages conditionnels	•	•				
Corridors de signature	•	•				
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
	102-53	2019-08-16



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : PI-318

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux		●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage		●			
	P-2 : Communautaire d'envergure		●			
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement		●			
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne		●				
P-7 : Utilité publique lourde		●				
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)(2)	(4)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée		●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)		7	7		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2	1 / 2		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)		40	40		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -	7,5 / -		
Latérale minimale (m)		3	3			
Latérales totales minimales (m)		6	6			
Arrière minimale (m)		7,5	7,5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)		30	30			
Superficie minimale (m ²)		2000	2000			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA		●	●			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature		●	●			
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Bâtiment communautaire		
(2) Administration municipale et gouvernementale		
(3) Aéroport, antenne de transmission des télécommunications		
(4) Organisme, association		

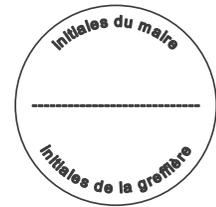


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-319

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	20				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
Latérale minimale (m)	2					
Latérales totales minimales (m)	4,5					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-320

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale							
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale							
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services							
	C-2 : Services professionnels et bureaux							
	C-3 : Commerce artériel léger							
	C-4 : Commerce artériel lourd							
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation							
	C-7 : Commerce de restauration							
	C-8 : Commerce d'hébergement							
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage							
	P-2 : Communautaire d'envergure							
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT							
	Isolée							
	Jumelée							
	Contiguë							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
	Largeur minimale (m)							
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)							
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale							
	Hauteur minimale/maximale (m)							
	RAPPORTS							
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
	Logements/terrain maximal (logements/ha)							
	Bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES							
	Avant minimale/maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérales totales minimales (m)							
	Arrière minimale (m)							
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN							
	Largeur minimale (m)							
	Profondeur moyenne minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
	DIVERS							
	Espace naturel (%)							
PIIA								
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature								
Projet intégré								
Dispositions particulières applicables à certaines zones								
Notes spéciales								

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
Grille remplacée par TM-320-1 et CL-320-2 Amendement (2024)-102-77	102-77	2024-08-28



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-320-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale		•			
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services			•		
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration			•		
	C-8 : Commerce d'hébergement				•	
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(4)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2) (3)			
USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / 350	65 / -	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25	25	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
	Latérale minimale (m)	3	3	3	3	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18	18	18		
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	27,5		
Superficie minimale (m ²)	500	500	500	500		
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•	•		
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•	•		
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Gîte du passant	102-77	2024-08-28
(2) Épicerie, pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, vente de marchandises érotiques, prêteur sur gage, marché aux puces		
(3) Restaurant saisonnier et restaurant routier		
(4) Auberge d'un maximum de 12 chambres		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-320-2

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)						
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7,5					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / 350					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
Latérale minimale (m)	3						
Latérales totales minimales (m)	6						
Arrière minimale (m)	7.5						
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(3) (4)						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Magasin de vente d'articles pour l'automobile ou de vente d'articles de piscine, atelier de réparation de pompes d'usage domestique.	102-77	2024-08-28
(2) Épicerie, pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, vente de marchandises érotiques, prêteur sur gage, marché aux puces.		
(3) Les usages doivent être pratiqués à l'intérieur du bâtiment fermé et ne présenter aucune nuisance pour le voisinage.		
(4) Aucun entreposage extérieur n'est autorisé.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-321

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	●				
	C-4 : Commerce artériel lourd	●				
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -				
Latérale minimale (m)	9					
Latérales totales minimales (m)	18					
Arrière minimale (m)	9					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	30					
Profondeur moyenne minimale (m)	38					
Superficie minimale (m ²)	1150					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : IN-322

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale							
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale							
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services							
	C-2 : Services professionnels et bureaux							
	C-3 : Commerce artériel léger							
	C-4 : Commerce artériel lourd							
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation							
	C-7 : Commerce de restauration							
	C-8 : Commerce d'hébergement							
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage							
	P-2 : Communautaire d'envergure							
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)								
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)								
Hauteur en étage(s) minimale/maximale								
Hauteur minimale/maximale (m)								
RAPPORTS								
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
Logements/terrain maximal (logements/ha)								
Bâti/terrain maximal (%)								
MARGES								
Avant minimale/maximale (m)								
Latérale minimale (m)								
Latérales totales minimales (m)								
Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)								
Profondeur moyenne minimale (m)								
Superficie minimale (m ²)								
DIVERS								
Espace naturel (%)								
PIIA								
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature								
Projet intégré								
Dispositions particulières applicables à certaines zones								
Notes spéciales								

NOTES		Amendements	
Grille remplacée par CV-322 - Règlement (2023)-102-74		N° régl.	Date
		102-74	2024-02-29



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-322

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure	●					
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●	●		
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7,5	7,5	7,5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		400 / -	400 / -	400 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		- / 2,5	- / 2,5	- / 4			
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		50	50	50			
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		15 / -	8 / -	15 / -			
Latérale minimale (m)		20	8	20			
Latérales totales minimales (m)		40	16	40			
Arrière minimale (m)		20	10	20			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)	2500	2500	2500				
DIVERS							
Espace naturel (%)	40	40	40				
PIIA	●	●	●				
PAE							
Usages conditionnels	●	●	●				
Corridors de signature	●	●	●				
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(2)(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)(5)				

(1) Centre local de services communautaires (CLSC)	N° régl.	Date
(2) Pour un bâtiment à une distance inférieure à 304 mètre par rapport au centre des deux voies de la route 117 ou inférieure à 51 mètres par rapport au centre de la route 327 dans la section limitée à une vitesse de 70km/h ou inférieure à 61 mètres de la section limitée à une vitesse de 90 km/h, le règlement sur les usages conditionnels s'applique.	102-74	2024-02-29
(3) Aucune rue ou allée d'accès ne peut être construite à partir de la route 117.	102-80	2025-06-23
(4) La bande de protection de corridor de signature est de 8 mètres en bordure de la route 117.		
(5) Le bâtiment doit être localisé à une distance minimale de 125 mètres par rapport à l'emprise de la route 117 et 200 mètres par rapport à l'emprise de la route 327.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-323

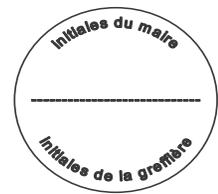
CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration		•			
	C-8 : Commerce d'hébergement			•		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				•	
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)(3)	(2)(6)	(5)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / 900	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -	4 / -	2,5 / -	
Latérale minimale (m)	2	2	2	2		
Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5	4,5	4		
Arrière minimale (m)	6	6	6	4		
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18	18	15		
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	20		
Superficie minimale (m ²)	500	500	500	300		
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•	•		
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•	•		
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•		•		
Notes spéciales	(4)(7)(8)	(7)(8)	(8)	(8)		

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Boucherie, pâtisserie, biscuiterie, confiserie, bar laitier, boulangerie, magasin de fruits et de légumes	102-2	2009-08-27
(2) Magasin de chaussures, de vêtements et de variétés		
(3) Bijouterie, fleuriste, librairie, boutique de sport, antiquaire, boutique de meubles, articles de cuisine		
(suite page suivante)		



NOTES (SUITE)

- (4) Les usages du groupe d'usages « services professionnels et bureaux » ne doivent pas être situés au rez-de-chaussée.
- (5) Hébergement d'envergure, hébergement moyen
- (6) Restaurant
- (7) Un centre commercial de type artériel est autorisé dans cette zone.
- (8) Tout accès à la rue Lalonde est interdit.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-324

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale	•					
	H-3 : Habitation trifamiliale	•					
	H-4 : Habitation multifamiliale	•					
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•				
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•					
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration		•				
	C-8 : Commerce d'hébergement			•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage			•			
	P-2 : Communautaire d'envergure			•			
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement				•		
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)(5)	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•	•	•	•	
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7,5	7	7,5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / 900	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)		40					
Bâti/terrain maximal (%)		40	40	40	75		
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		4 / -	4 / -	4 / -	2,5 / -		
Latérale minimale (m)		2	2	2	2		
Latérales totales minimales (m)		4,5	4,5	4,5	4		
Arrière minimale (m)		6	6	6	4		
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18	18	18	15			
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	20			
Superficie minimale (m ²)	500	500	500	300			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	•	•	•	•			
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•	•	•			
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•		•			
Notes spéciales	(6)(7)	(7)					
NOTES							
(1) Boucherie, pâtisserie, biscuiterie, confiserie, bar laitier, boulangerie, magasin de fruits et de légumes (2) Magasin de chaussures, de vêtements et de variétés (3) Épicerie, pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, vente de marchandise érotique, prêteur sur gage, marché aux puces (suite page suivante)				Amendements			
				N° régl.	Date		
				102-36	2015-11-26		



NOTES (SUITE)

- (4) Hébergement d'envergure, hébergement moyen
- (5) Restaurant
- (6) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8.
- (7) Un centre commercial de type artériel est autorisé dans cette zone.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-325

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	•				
	H-4 : Habitation multifamiliale		•			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux			•		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement			•		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage			•		
	P-2 : Communautaire d'envergure			•		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)(3)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5	1 / 3,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -	5 / -		
Latérale minimale (m)	3	3	3			
Latérales totales minimales (m)	6	6	6			
Arrière minimale (m)	6	6	6			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	22	22			
Profondeur moyenne minimale (m)	27	30	30			
Superficie minimale (m ²)	500	750	750			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•			
Notes spéciales		(1)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 12.		
(2) Organisme, association		
(3) Maison de pension de 3 à 19 chambres, maison de pension de 20 chambres et plus		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-326

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -				
Latérale minimale (m)	2					
Latérales totales minimales (m)	4,5					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-327

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	•		•		
	H-4 : Habitation multifamiliale		•		•	
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux				•	
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
I : INDUSTRIE						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	•
	Jumelée			•		
	Contiguë			•		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5	6	7	7
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	50 / -	65 / -	65 / -
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5	1 / 3,5	1 / 3,5	1 / 3,5
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)			(2)	(2)	
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	50
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
Latérale minimale (m)	3	3	0	3	3	
Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	6	
Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	20	20	20	20	
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²)	750	750	1500	1500	1500	
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•	•	•	
Projet intégré			•	•		
Dispositions particulières applicables à certaines zones					•	
Notes spéciales		(1)		(1)	(4)	

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un maximum de 16 logements est autorisé.	102-61-1	16-04-2021
(2) Le rapport logements/terrain minimal doit être supérieur à 40.		
(3) Bureaux administratif d'un organisme		
(4) Mixité obligatoire avec habitation		

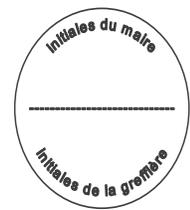


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-328

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 1,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	20					
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
Latérale minimale (m)	2						
Latérales totales minimales (m)	4,5						
Arrière minimale (m)	7,5						
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(1)						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) La marge avant en bordure de la route 117 est fixée à 8 mètres.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-329

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale							
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale							
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services	•						
	C-2 : Services professionnels et bureaux		•					
	C-3 : Commerce artériel léger		•					
	C-4 : Commerce artériel lourd						•	
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation			•				
	C-7 : Commerce de restauration		•					
	C-8 : Commerce d'hébergement				•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage						•	
	P-2 : Communautaire d'envergure						•	
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)		(2)	(3)		(5)	
	USAGES COMPLÉMENTAIRES							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	•	•	•	•	•	•
		Jumelée						
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Largeur minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Hauteur minimale/maximale (m)								
RAPPORTS								
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
Logements/terrain maximal (logements/ha)								
Bâti/terrain maximal (%)		50	50	50	50	40	40	
MARGES								
Avant minimale/maximale (m)		9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	
Latérale minimale (m)		2	2	2	2	3,5	2	
Latérales totales minimales (m)		4	4	4	4	7	4	
Arrière minimale (m)		5	5	5	5	7,5	5	
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)		20	20	20	20	20	20	
Profondeur moyenne minimale (m)		30	30	30	30	30	30	
Superficie minimale (m ²)	600	600	600	600	600	600		
DIVERS								
Espace naturel (%)								
PIIA	•	•	•	•	•	•		
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature	•	•	•	•	•	•		
Projet intégré								
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•				
Notes spéciales	(4)	(4)	(4)	(4)		(6)		

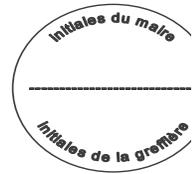
NOTES

- (1) Salon de massage, vente de marchandises érotiques, prêteur sur gage, marché aux puces
 (2) Les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure intensive » et « récréation extérieure extensive », établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement
 (3) Résidence de tourisme et hébergement routier

Amendements

N° régl.	Date
102-31	2014-07-18
102-52	2019-04-19
102-62	2021-05-21
102-65-1	2022-03-18

(suite page suivante)



NOTES (SUITE)

- (4) La superficie au sol minimale du bâtiment principal sur un terrain adjacent à la route 117 est fixée à 150 mètres carrés.
- (5) Un seul établissement dans la zone permettant la location d'outils, de machinerie et d'équipements similaires.
- (6) Une zone tampon de 3 mètres et une clôture opaque de 1 mètre de haut doivent être prévues dans toutes les cours avant donnant sur le chemin Brébeuf et la rue Marier.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-330

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	•		•		
	H-3 : Habitation trifamiliale	•		•		
	H-4 : Habitation multifamiliale		•	•		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
I : INDUSTRIE						
I-1 : Industrie légère						
I-2 : Industrie moyenne						
I-3 : Industrie lourde						
I-4 : Extraction						
P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
P-1 : Communautaire de voisinage						
P-2 : Communautaire d'envergure						
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée			•		
	Contiguë			•		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5	6		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	50 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)			45		
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30	40		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -	7,5		
Latérale minimale (m)	3	3	3			
Latérales totales minimales (m)	6	6	6			
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	22	22	25			
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	30	30			
Superficie minimale (m ²)	750	750	3 000			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•			
Projet intégré			•			
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales		(1)	(1)(2)			
NOTES						
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 24. (2) Développement en projet intégré obligatoire					Amendements	
					N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-331

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	20				
	Bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
	Latérale minimale (m)	2				
	Latérales totales minimales (m)	4,5				
	Arrière minimale (m)	7,5				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	25,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré	●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-332

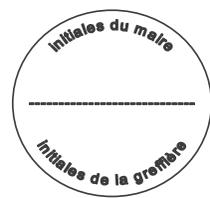
CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•	•			
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•	•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•	•	•			
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•	•	•			
	C-7 : Commerce de restauration	•	•	•			
	C-8 : Commerce d'hébergement	•	•	•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage	•	•	•			
	P-2 : Communautaire d'envergure	•	•	•			
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement				•		
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•			•		
	Jumelée		•				
	Contiguë			•			
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)	6	5,5	3,5				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	75 / -	75 / -	75 / -				
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1			
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)	70	70	70	75			
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -			
Latérale minimale (m)	2	2	2	2			
Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4			
Arrière minimale (m)	4	4	4	4			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	10	8	6	15			
Profondeur moyenne minimale (m)	21	30	30	20			
Superficie minimale (m ²)	300	180	180	300			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	•	•	•	•			
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•	•	•			
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•			
Notes spéciales	(5)(6)	(6)	(6)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces et vente de cannabis	102-45-1	2018-02-16
(2) Du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif), groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin, du sous-groupe d'usages «	102-52	2019-04-19
(suite page suivante)	102-65-1	2022-03-18



NOTES (SUITE)

- intérieure » : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen et hébergement d'envergure
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents à la rue de Saint-Jovite.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE :CV-332-1

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•	•			
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•	•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•	•	•			
	C-7 : Commerce de restauration	•	•	•			
	C-8 : Commerce d'hébergement	•	•	•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage	•	•	•			
	P-2 : Communautaire d'envergure	•	•	•			
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement				•		
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•			•	
		Jumelée		•			
Contiguë				•			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		6	5,5	3,5			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		75/-	75/-	75/-			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2,5	1/2,5	1/2,5	-/1		
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		70	70	70	75		
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		2/-	2/-	2/-	2/-		
Latérale minimale (m)		2	2	2	2		
Latérales totales minimales (m)		4	4	4	4		
Arrière minimale (m)		4	4	4	4		
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	10	8	6	15			
Profondeur moyenne minimale (m)	21	30	30	20			
Superficie minimale (m ²)	300	180	180	300			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	•	•	•	•			
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•	•	•			
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•			
Notes spéciales	(5)						

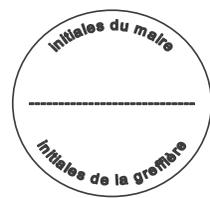
NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques et marché aux puces, vente de cannabis.	102-27	2013-07-19	
	102-52	2019-04-19	
(2) Du sous-groupe d'usages "commerce de récréation extérieure extensive" (sauf un sentier récréatif), du groupe d'usages "récréation extérieure intensive" : marina, piste et école d'aviation			
(suite page suivante)			



NOTES (SUITE)

piste de course véhicules motorisés, go-kart, école de pilotage et centre de ski alpin, du sous-groupe d'usages "commerce de récréation intérieure" : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement.

- (3) Restaurant routier
- (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure
- (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE :CV-332-2

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier	●					
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●				
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		6					
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		60/-					
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1					
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		60					
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		2/-					
Latérale minimale (m)		2					
Latérales totales minimales (m)		4					
Arrière minimale (m)		4					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	30						
Profondeur moyenne minimale (m)	30						
Superficie minimale (m ²)	1500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	●						
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé.	(2013)-102-27	2013-07-19



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-333

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
	Latérale minimale (m)	2				
	Latérales totales minimales (m)	4,5				
	Arrière minimale (m)	7,5				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	25,5					
Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date

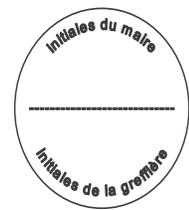


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-334

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale		•			
	H-4 : Habitation multifamiliale			•		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -		
Latérale minimale (m)	2	2	2			
Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5	4,5			
Arrière minimale (m)	4,5	4,5	4,5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)	25,5	25,5	25,5			
Superficie minimale (m ²)	550	550	550			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales			(1)			

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un maximum de 6 logements est autorisé.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-335

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●	●			
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●			
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●			
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			●		
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(3)	(3)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)(4)	(2)(4)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●		●		
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -		
Latérale minimale (m)	2	2	2			
Latérales totales minimales (m)	4	4	4			
Arrière minimale (m)	4	4	4			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)	22	22	22			
Superficie minimale (m ²)	400	400	400			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●	●	●			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●			
Notes spéciales	(1)	(1)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 10.	102-52	2019-04-19
(2) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotique, marché aux puces, vente de cannabis.	102-65-1	2022-03-18
(3) Restaurant		
(4) Résidence de tourisme et hébergement routier		

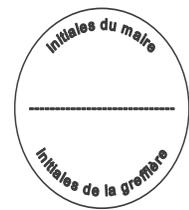


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-336

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	•					
	H-2 : Habitation bifamiliale		•				
	H-3 : Habitation trifamiliale			•			
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•	•	•		
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7	7	7			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		50	50	50			
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		2 / -	2 / -	2 / -			
Latérale minimale (m)		2	2	2			
Latérales totales minimales (m)		4,5	4,5	4,5			
Arrière minimale (m)		4,5	4,5	4,5			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	25,5	25,5	25,5				
Superficie minimale (m ²)	500	500	500				
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date

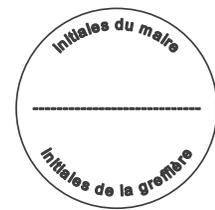


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-337

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●	●			
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●			
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●			
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			●		
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(2)(3)	(2)(3)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(4)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●		●		
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -		
Latérale minimale (m)	2	2	2			
Latérales totales minimales (m)	4	4	4			
Arrière minimale (m)	4	4	4			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)	22	22	22			
Superficie minimale (m ²)	400	400	400			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●	●	●			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●			
Notes spéciales	(1)(5)	(1)(5)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 10.	102-65-1	2022-03-18
(2) Services personnels et services d'esthétique		
(3) Restaurant		
(4) Résidence de tourisme et hébergement routier		
(5) La marge latérale et latérale totale est de 0 pour les terrains adjacents à la rue Charbonneau.		

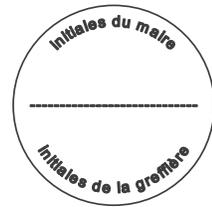


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale	•					
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•	•			
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•	•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•	•	•			
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•	•	•			
	C-7 : Commerce de restauration	•	•	•			
	C-8 : Commerce d'hébergement	•	•	•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage	•	•	•			
	P-2 : Communautaire d'envergure	•	•	•			
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement				•		
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•			•	
		Jumelée		•			
		Contiguë			•		
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Largeur minimale (m)		6	6	6			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		75	75	75	75		
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		2 / -	2 / -	2 / -	2 / -		
Latérale minimale (m)		2	2	2	2		
Latérales totales minimales (m)		4	4	4	4		
Arrière minimale (m)		4	4	4	4		
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	10	8	6	15			
Profondeur moyenne minimale (m)	25	25	25	20			
Superficie minimale (m ²)	300	200	180	300			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	•	•	•	•			
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•	•				
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•			
Notes spéciales	(5)(6)(7)	(6)(7)	(6)(7)				

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques et marché aux puces, vente de cannabis.	102-45-1	2018-02-16
	102-52	2019-04-19
(2) Commerce de récréation extérieure extensive (sauf le sentier récréatif), établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de (suite page suivante)	102-63	2021-08-20
	102-65-1	2022-03-18



NOTES (SUITE)

- véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure à l'exclusion des complexes hôteliers
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents aux rues Charbonneau, de Saint-Jovite, Labelle et de l'École.
 - (7) Un (1) seul wagon de train est autorisé à titre d'usage complémentaire à l'usage « Restaurant » et doit servir uniquement de salle à manger.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•	•		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	•	•	•		
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•	•	•		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•	•	•		
	C-7 : Commerce de restauration	•	•	•		
	C-8 : Commerce d'hébergement	•	•	•		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	•	•	•		
	P-2 : Communautaire d'envergure	•	•	•		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				•	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•			•	
	Jumelée		•			
	Contiguë			•		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6	6		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 3	1 / 3	1 / 3	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	4	4	4	4	
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	10	8	6	15		
Profondeur moyenne minimale (m)	25	25	25	20		
Superficie minimale (m ²)	300	200	180	300		
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•	•		
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•			
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•		
Notes spéciales	(5)(6)	(6)	(6)			

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, vente de cannabis	102-33	2015-03-20
(2) Commerce de récréation extérieure extensive (sauf le sentier récréatif), établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de (suite page suivante)	102-44	2017-08-17
	102-52	2019-04-19



NOTES (SUITE)

- véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure à l'exclusion des complexes hôteliers
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents aux rues Charbonneau, de Saint-Jovite, Labelle et de l'École.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-339

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services		•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux		•			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement		•			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			•		
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)(2)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES	(3)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	3 / -	3 / -	3 / -		
Latérale minimale (m)	2	2,5	2			
Latérales totales minimales (m)	4,5	5	4			
Arrière minimale (m)	4	4	4			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	16,5	18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)	21	27	27			
Superficie minimale (m ²)	360	550	550			
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIA	•	•	•			
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•			
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•			
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, vente de cannabis	102-52	2019-04-19
(2) Résidence de tourisme, hébergement d'envergure et hébergement routier	102-65-1	2022-03-18
(3) Gîte du passant		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-339-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale				•	
	H-4 : Habitation multifamiliale				•	
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services		•			
	C-2 : Services professionnels et bureaux		•			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			•		
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
		(1)(2)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	(3)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5		7	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-		65 /-	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	75	40	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	3 / -	3 / -	3 / -	3 / -	
Latérale minimale (m)	2	2,5	2	2		
Latérales totales minimales (m)	4,5	5	4	4,5		
Arrière minimale (m)	4	4	4	4		
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	16,5	18	18	25		
Profondeur moyenne minimale (m)	21	27	27	30		
Superficie minimale (m ²)	360	550	550	750		
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•	•	•		
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•	•	•		
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•	•	•		
Notes spéciales				(4)		

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, vente de cannabis		
(2) Résidence de tourisme, hébergement d'envergure et hébergement routier		
(3) Gîte du passant		
(4) Le nombre maximal de logement par bâtiment est fixé à 4.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-340

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale	•	•			
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux	•				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
P-3 : Communautaire récréatif						
P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES	(2)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES					
Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -				
Latérale minimale (m)	2	2				
Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5				
Arrière minimale (m)	5	5				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	24	24				
Superficie minimale (m ²)	550	550				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•				
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	•	•				
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Services financiers		
(2) Gîte du passant		

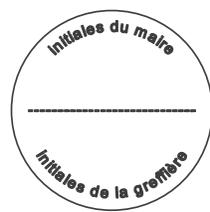


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-341

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale		•			
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	5	5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	24	24				
Superficie minimale (m ²)	550	550				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-342

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	12,5					
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2,5					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	800						
DIVERS							
Espace naturel (%)	30						
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date

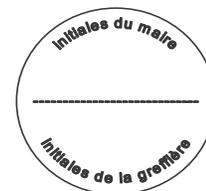


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-343

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	20					
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	3					
	Latérales totales minimales (m)	6					
	Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	550						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date

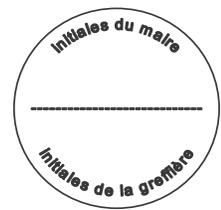


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-344

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale	•	•				
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•				
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•	•			
Jumelée			•				
Contiguë			•				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7	7				
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		70 / -	70 / -				
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 4	1 / 2,5				
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)			60				
Bâti/terrain maximal (%)		50	50				
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -	7,5 / -				
Latérale minimale (m)		3	3				
Latérales totales minimales (m)		6	6				
Arrière minimale (m)	7,5	7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	25	30					
Profondeur moyenne minimale (m)	45	45					
Superficie minimale (m ²)	1 000	2 000					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	•	•					
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	•	•					
Projet intégré		•					
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(3) (4)(5)	(1)(2)					

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un maximum de 20 logements est autorisé par bâtiment.	102-23	2012-07-20
(2) Développement en projet intégré obligatoire	102-37	2016-04-25
(3) Un maximum de 120 logements est autorisé par bâtiment.	102-49	2019-01-07
(4) Le stationnement en cour avant est permis		
(5) Le sous-sol n'est pas permis		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-344-1

CLASSES D'USAGES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Parc de maisons mobiles								
	V : VILLÉGIATURE								
	V-1 : Habitation unifamiliale								
	V-2 : Habitation bifamiliale								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services								
	C-2 : Services professionnels et bureaux								
	C-3 : Commerce artériel léger								
	C-4 : Commerce artériel lourd			●					
	C-5 : Commerce pétrolier								
	C-6 : Commerce de récréation								
	C-7 : Commerce de restauration								
	C-8 : Commerce d'hébergement								
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie légère			●					
	I-2 : Industrie moyenne								
	I-3 : Industrie lourde								
	I-4 : Extraction								
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Communautaire de voisinage								
	P-2 : Communautaire d'envergure								
	P-3 : Communautaire récréatif								
	P-4 : Terrain de stationnement								
	P-5 : Utilité publique légère								
	P-6 : Utilité publique moyenne								
P-7 : Utilité publique lourde									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-1 : Agriculture et pisciculture									
A-2 : Fermette									
A-3 : Élevage									
A-4 : Foresterie et sylviculture									
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3)	(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée		●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)		7	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		100/-	100/-					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2	1 / 2					
	Hauteur minimale/maximale (m)								
	RAPPORTS								
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
	Logements/terrain maximal (logements/ha)								
	Bâti/terrain maximal (%)		50	50					
	MARGES								
	Avant minimale/maximale (m)		7,5/-	7,5/-					
	Latérale minimale (m)		5	5					
	Latérales totales minimales (m)		10	10					
	Arrière minimale (m)		7,5	7,5					
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)		50	50					
	Profondeur moyenne minimale (m)		45	45					
	Superficie minimale (m ²)		3 000	3 000					
DIVERS									
Espace naturel (%)									
PIIA									
PAE									
Usages conditionnels									
Corridors de signature									
Projet intégré									
Dispositions particulières applicables à certaines zones									
Notes spéciales		(2)	(2)						

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Fabrication de la bière (microbrasserie)		102-31	2014-07-18
(2) La clôture exigée dans la zone tampon avec l'usage habitation (H) peut être remplacée par un talus végétalisé comprenant des arbres conifères d'un minimum de 1,5 m de haut.		102-37	2016-04-25
(3) Entrepôt et mini entrepôt		102-63	2021-08-20
- 759-1 -			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-345

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale	•				
	H-3 : Habitation trifamiliale		•			
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	7,5 / -			
Latérale minimale (m)	3	3				
Latérales totales minimales (m)	6	6				
Arrière minimale (m)	7,5	7,5				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)	500	750				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•				
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•				
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-346

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale	●				
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne						
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40				
	Bâti/terrain maximal (%)	40				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
Latérale minimale (m)	3					
Latérales totales minimales (m)	6					
Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18					
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	1 500					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré	●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales	(1)(2)(3)(4)					

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8.		
(2) Développement en projet intégré obligatoire		
(3) Un second accès au site est autorisé uniquement que pour des raisons de sécurité publique.		
(4) Un écran végétal composé de conifères doit avoir une profondeur de 5 mètres en bordure du parc linéaire et de 6 mètres à l'arrière des lots donnant sur la rue Place du repos.		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RC-347

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale	●				
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale		●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●				
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●				
	C-8 : Commerce d'hébergement	●				
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)(5)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(6)				
	NORMES SPÉCIFIQUES					
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT				
		Isolée	●	●		
Jumelée			●			
Contiguë						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)		7	7			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 3,5			
Hauteur minimale/maximale (m)						
RAPPORTS						
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
Logements/terrain maximal (logements/ha)						
Bâti/terrain maximal (%)		50	50			
MARGES						
Avant minimale/maximale (m)		4 / -	4 / -			
Latérale minimale (m)		3	3			
Latérales totales minimales (m)		6	6			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)	500	500				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●	●				
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●	●				
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●				
Notes spéciales	(1)	(1)(2)				
NOTES		Amendements				
(1) Une partie de cette zone est assujettie au règlement constituant un site du patrimoine (109-91). (2) Le nombre maximal de logement par bâtiment est fixé à 8. (3) Épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, prêteurs sur gage, vente de marchandises érotiques, marchés aux puces, vente de cannabis. (4) Restaurant (suite page suivante)		N° régl.	Date			
		102-52	2019-04-19			



NOTES (SUITE)

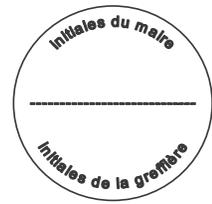
- (5) Hébergement moyen
- (6) Gîte du passant



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-348

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale	•	•			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée		•			
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)		40			
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	6,5 / -	6,5 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	7	7			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)	1500	1 500				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	•	•				
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•				
Projet intégré		•				
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales	(1)	(1)(2)				
NOTES						
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 6. (2) Développement en projet intégré obligatoire					Amendements	
					N° régl.	Date

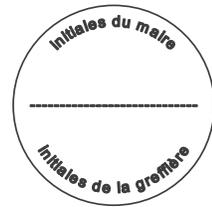


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-349-1

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT							
Isolée							
Jumelée							
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)							
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)							
Hauteur en étage(s) minimale/maximale							
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)							
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)							
Latérale minimale (m)							
Latérales totales minimales (m)							
Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)							
Profondeur moyenne minimale (m)							
Superficie minimale (m ²)							
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
Grille remplacée par TM-685 - Amendement (2017)-102-44	102-44	2017-08-17

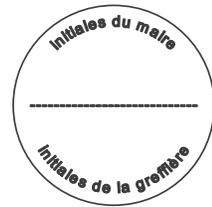


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-349-2

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
P-5 : Utilité publique légère						
P-6 : Utilité publique moyenne		•				
P-7 : Utilité publique lourde						
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
A-1 : Agriculture et pisciculture						
A-2 : Fermette						
A-3 : Élevage						
A-4 : Foresterie et sylviculture						
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
CO : CONSERVATION						
CO-1 : Conservation						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	20	10			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	10 / -			
Latérale minimale (m)	3	10				
Latérales totales minimales (m)	6	20				
Arrière minimale (m)	8	10				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)	750	750				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	•	•				
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Gîte du passant		
(2) Centrale de distribution d'électricité et poste de transformation		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-349-3

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale							
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services							
	C-2 : Services professionnels et bureaux							
	C-3 : Commerce artériel léger							
	C-4 : Commerce artériel lourd							
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation							
	C-7 : Commerce de restauration							
	C-8 : Commerce d'hébergement							
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage							
	P-2 : Communautaire d'envergure							
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)						
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)		7						
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -						
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5						
Hauteur minimale/maximale (m)								
RAPPORTS								
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
Logements/terrain maximal (logements/ha)								
Bâti/terrain maximal (%)		20						
MARGES								
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -						
Latérale minimale (m)		3						
Latérales totales minimales (m)		6						
Arrière minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)	18							
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5							
Superficie minimale (m ²)	5000							
DIVERS								
Espace naturel (%)								
PIIA								
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature	●							
Projet intégré								
Dispositions particulières applicables à certaines zones								
Notes spéciales								

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Gîte du passant		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-350

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenne							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
A-1 : Agriculture et pisciculture							
A-2 : Fermette							
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylviculture							
A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
CO : CONSERVATION							
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	20					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	3					
	Latérales totales minimales (m)	6					
	Arrière minimale (m)	7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	750						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(1)						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Il n'y a aucune superficie maximale applicable à un logement accessoire.		